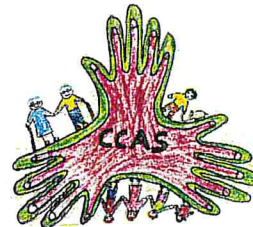




ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



La Maire de la Commune de MOUGUERRE,

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.123-6 et R.123-11,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 fixant le nombre des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu l'information, affichée en mairie le 21 mars 2026, relative au prochain renouvellement des membres nommés du Centre Communal d'Action Sociale et fixant à 15 jours le délai durant lequel les associations prévues à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles peuvent formuler des propositions,

Sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales,

Considérant qu'aucune association représentant des associations de personnes handicapées n'a proposé de candidature,

ARRÊTE

Article 1er : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MOUGUERRE :

- Mme Gaëlle LAFARGUE, domiciliée 258 CHEMIN DE BELSUSSARY à MOUGUERRE, représentante des associations familiales ;
- Mme Marianne MENAUT, domiciliée 187 CHEMIN DE LARRAMENDIA à MOUGUERRE, représentante des associations de retraités et de personnes âgées ;
- Mme Anne GAUVRIT, domiciliée 77 CHEMIN DE BASLADEA à MOUGUERRE, représentante des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- Mme Josette LAFARGUE, domiciliée 125 CHEMIN DE KARRAKAR à MOUGUERRE,
- Mme Muriel LABAT, domiciliée 342 ROUTE DES CIMES à MOUGUERRE,
- Mme Gisèle BARSACQ, domiciliée 44 CHEMIN D'ITHURRALDEA à MOUGUERRE,
- Mme Marie-France LABAT, domiciliée 429 ROUTE DU BOURG DE MOUGUERRE RÉSIDENCE HIRIARTIA ENTRÉE B APPARTEMENT 9 à MOUGUERRE,
- Mme Anne-Marie SAINT-PIERRE, domiciliée 600 ROUTE DU BOURG DE MOUGUERRE RÉSIDENCE ALORREAN ENTRÉE C APPARTEMENT 204 à MOUGUERRE, participantes à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Article 2e : Les membres ci-dessus désignés le sont pour la durée du mandat du Conseil d'administration.

Article 3e : Copie du présent arrêté, qui fera l'objet de la publicité requise, sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet pour l'arrondissement de BAYONNE,
- Madame la Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de MOUGUERRE ;
- Madame Danielle FILLION, Présidente de l'UDAF64.

Fait le 08 avril 2026.

La Maire,

Fabiene HIRIGOYEN

